

# PASSEPORT 1<sup>ère</sup> demande

## Personne majeure

1. Faire une **pré-demande** sur <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>  
Venir avec le récapitulatif imprimé ou avec le numéro de pré-demande.  
(Attention : Les pré-demandes sont valables 1 an)
2. **Justificatif d'identité :**  
Fournir une carte d'identité biométrique ou plastifiée (si vous en avez une)  
Ou un acte de naissance de moins de 3 mois  
(sauf si votre commune est reliée à COMEDEC : vérifier sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
3. **Photos d'identité de moins de 6 mois** (non découpées)
4. **Justificatif de domicile de moins d'1 an à votre nom**  
Dernier avis d'imposition ou de non-opposition  
Facture (eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile)  
Quittance de loyer non manuscrite  
Quittance d'assurance pour le logement  
Titre de propriété
5. **Timbre fiscal de 86€**, achat en ligne lors de la pré-demande  
(ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en bureau de tabac)

### CAS SPECIFIQUES :

#### **Majeur hébergé :**

Attestation d'hébergement

Copie CNI ou passeport de l'hébergeant

Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de 1 an

#### **Modification d'état civil :**

Apporter le ou les justificatifs nécessaires (Acte de mariage, décès, jugement de divorce, acte de naissance avec mention de changement de nom ou prénoms...)

#### **Nom d'usage :**

Vous pouvez ajouter en nom d'usage le nom de :

- Votre conjoint (dans ce cas fournir un acte de mariage)
- Votre parent qui ne vous a pas donné son nom
- Vos 2 parents dans l'ordre que vous souhaitez

# PASSEPORT 1<sup>ère</sup> demande

## Enfant mineur

1. Faire une **pré-demande** sur <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>  
Venir avec le récapitulatif imprimé ou avec le numéro de pré-demande.  
(Attention : Les pré-demandes sont valables 1 an)
2. **Justificatif d'identité** :  
Fournir une carte d'identité biométrique ou plastifiée (si vous en avez une)  
Ou un acte de naissance de moins de 3 mois  
(sauf si votre commune est reliée à COMEDEC : vérifier sur le site  
<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
3. **Photos d'identité de moins de 6 mois** (non découpées)
4. **Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom des parents**  
Dernier avis d'imposition ou de non-opposition  
Facture (eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile)  
Quittance d'assurance logement  
Titre de propriété  
Contrat de location en cours de validité
5. **Timbre fiscal**, achat en ligne lors de la pré-demande  
(ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en bureau de tabac)  
Enfant de moins de 15 ans : **17€**  
Enfant entre 15 et 17 ans : **42€**

### OBLIGATOIRE !

Présence d'une des personnes ayant l'autorité parentale  
avec une pièce d'identité en cours de validité  
Présence obligatoire de l'enfant lors du RV, quel que soit son âge

### CAS SPECIFIQUES :

#### Modification d'état civil :

Apporter l'acte de naissance de l'enfant mis à jour avec la mention de changement de nom ou de prénoms.

### **Double adresse :**

Jugement de divorce avec mention de garde partagée ou, en absence de jugement, une attestation du deuxième parent autorisant la mention des deux adresses sur le titre d'identité

Justificatif de domicile et pièce d'identité du 2<sup>e</sup> parent

### **Nom d'usage :**

Vous pouvez ajouter en nom d'usage le nom du parent qui n'a pas donné son nom à l'enfant ou des 2 parents dans l'ordre que vous souhaitez

➔ Fournir une autorisation parentale de nom d'usage et une autorisation du second parent disant qu'il a été informé de la démarche et qu'il autorise le port du nom d'usage, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité

(Modèle d'accord parental relatif au nom d'usage de l'enfant mineur)



Adobe Acrobat  
PDFXML Document

➔ Tout mineur de 13 ans et plus doit remplir et signer une attestation de consentement à un nom d'usage

(Consentement mineur de plus de 13 ans à son nom d'usage)



Adobe Acrobat  
PDFXML Document

# PASSEPORT Renouvellement

## Personne majeure

1. Faire une **pré-demande** sur <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>  
Venir avec le récapitulatif imprimé ou avec le numéro de pré-demande.  
(Attention : Les pré-demandes sont valables 1 an)

2. **Apporter le passeport actuel + une copie**

**Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, pensez à le rapporter, ainsi qu'un des pièces suivantes :**

Une carte d'identité biométrique ou plastifiée (si vous en avez une)

Ou un acte de naissance de moins de 3 mois

(sauf si votre commune est reliée à COMEDEC : vérifier sur le site

<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

**Si vous n'avez plus votre passeport, apporter une des pièces ci-dessus.**

3. **Photos d'identité de moins de 6 mois** (non découpées)

4. **Justificatif de domicile de moins d'1 an à votre nom**

Dernier avis d'imposition ou de non-opposition

Facture (eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile)

Quittance de loyer non manuscrite

Quittance d'assurance pour le logement

Titre de propriété

5. **Timbre fiscal de 86€**, achat en ligne lors de la pré-demande  
(ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en bureau de tabac)

### CAS SPECIFIQUES :

#### **Perte de passeport :**

Remplir une déclaration de perte

(<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/declaration-perte-carte-identite-passeport-formulaire>: CERFA N° 14011\*02)

#### **Vol de passeports :**

Apporter la déclaration de vol délivrée en commissariat ou en gendarmerie

**Majeur hébergé :**

Attestation d'hébergement

Copie CNI ou passeport de l'hébergeant

Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de 1 an

**Modification d'état civil :**

Apporter le ou les justificatifs nécessaires (Acte de mariage, décès, jugement de divorce, acte de naissance avec mention de changement de nom ou prénoms...)

**Nom d'usage :**

Vous pouvez ajouter en nom d'usage le nom de :

- Votre conjoint (dans ce cas fournir un acte de mariage)
- Votre parent qui ne vous a pas donné son nom
- Vos 2 parents dans l'ordre que vous souhaitez

# PASSEPORT Renouvellement

## Enfant mineur

1. Faire une **pré-demande** sur <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>  
Venir avec le récapitulatif imprimé ou avec le numéro de pré-demande.  
(Attention : Les pré-demandes sont valables 1 an)

2. **Apporter le passeport actuel + une copie**

**Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, pensez à le rapporter, ainsi qu'un des pièces suivantes :**

Une carte d'identité biométrique ou plastifiée (si vous en avez une)

Ou un acte de naissance de moins de 3 mois

(sauf si votre commune est reliée à COMEDEC : vérifier sur le site

<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

**Si vous n'avez plus votre passeport, apporter une des pièces ci-dessus.**

3. **Photos d'identité de moins de 6 mois** (non découpées)

4. **Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom des parents**

Dernier avis d'imposition ou de non-opposition

Facture (eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile)

Quittance d'assurance logement

Titre de propriété

5. **Timbre fiscal**, achat en ligne lors de la pré-demande

(ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en bureau de tabac)

Enfant de moins de 15 ans : **17€**

Enfant entre 15 et 17 ans : **42€**

**OBLIGATOIRE !**

**Présence d'une des personnes ayant l'autorité parentale  
avec une pièce d'identité en cours de validité**

**Présence obligatoire de l'enfant lors du RV, quel que soit son âge**

## CAS SPECIFIQUES :

### **Perte de passeport :**

Remplir une déclaration de perte

(<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/declaration-perte-carte-identite-passeport-formulaire>: CERFA N° 14011\*02)

### **Vol de passeports :**

Apporter la déclaration de vol délivrée en commissariat ou en gendarmerie

### **Modification d'état civil :**

Apporter l'acte de naissance de l'enfant mis à jour avec la mention de changement de nom ou de prénoms.

### **Double adresse :**

Jugement de divorce avec mention de garde partagée ou, en absence de jugement, une attestation du deuxième parent autorisant la mention des deux adresses sur le titre d'identité

Justificatif de domicile et pièce d'identité du 2<sup>e</sup> parent

### **Nom d'usage :**

Vous pouvez ajouter en nom d'usage le nom du parent qui n'a pas donné son nom à l'enfant ou des 2 parents dans l'ordre que vous souhaitez

➔ Fournir une autorisation parentale de nom d'usage et une autorisation du second parent disant qu'il a été informé de la démarche et qu'il autorise le port du nom d'usage, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité

([Modèle d'accord parental relatif au nom d'usage de l'enfant mineur](#))



Adobe Acrobat  
PDFXML Document

➔ Tout mineur de 13 ans et plus doit remplir et signer une attestation de consentement à un nom d'usage

([Consentement mineur de plus de 13 ans à son nom d'usage](#))



Adobe Acrobat  
PDFXML Document